

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Auteur = Julien ROUSSILLON – Maire

Publié le 30/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19
ID : 038-213800154-20260626-DEL2026062606-DE

Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

Contre : 0 Pour : 18 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la
préfecture et affichage

Délibération n° D 2026-06-26 / 06

Date de la séance : 26 juin 2026

Date de la convocation : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, le Conseil Municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur ROUSSILLON Julien, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, ROUSSILLON Julien, CROUZET Rémy, MABILON Sandrine, MILARD Valérie, NOVO Daniel, TRICAUD Frédéric, LAGER Corine, PRESSON Julie, GUETAT Suzanne, RODRIGUES David, BLACHE Tanguy et LAVERLOCHERE Jean-Yves.

Absents avec pouvoir : LECOMTE LEMOINE Brigitte qui donne pouvoir à ROUSSILLON Julien
LEININGER Baptiste qui donne pouvoir à BLACHE Tanguy
CALLAMARD Rémy qui donne pouvoir à TANGUY BLACHE
CLERC Edith qui donne pouvoir à MILARD Valérie
FAVRE-NOVEL Anne-Sophie qui donne pouvoir à MABILON Sandrine

Absente : MACIA Stéphanie

TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES ET DES ACCUEILS DE LOISIRS DES MERCREDIS - Année scolaire 2026/2027

La tarification des services périscolaires (Restauration scolaire, Accueil Collectif de Mineurs) et des accueils de loisirs des mercredis est établie en considération des ressources des foyers, c'est-à-dire en fonction du quotient familial.

Considérant la hausse des coûts de fonctionnement de ces services (charges de personnel impactées par la hausse des cotisations CNRACL notamment),

Il est proposé une hausse de tarifs des services périscolaires et des accueils de loisirs du mercredi.

Les tarifs pour l'année scolaire 2026/2027 calculés sur cette base sont les suivants :

TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES

Quotient familial CAF	Pause méridienne		Accueil Collectif de Mineurs
	Tarif	Tarif PAI	Tarif de la demi-heure
Inférieur ou égal à 749	5,01 €	2,39 €	1,28 €
De 750 à 1199	5,63 €	2,72 €	1,58 €
Supérieur ou égal à 1200	6,28 €	3,04 €	1,89 €
Accueil Collectif APRES 18h30			5,05 € / 1/4heure
Tarif adulte	7,74 €		
Tarif personnel/enseignant	5,31 €		

ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 30/06/2026



ID : 038-213800154-20260626-DEL2026062606-DE

GRILLE TARIFAIRE ACCUEILS DE LOISIRS DES MERCREDIS

Communes partenaires signataires de la convention						Autres communes				
QF	Journée	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée avec PAI	1/2 journée avec PAI	Journée	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée avec PAI	1/2 journée avec PAI
0-300	7,64	4,45	6,36	6,83	5,40	13,74	8,02	11,45	12,60	9,74
301-500	8,91	5,09	7,00	7,52	6,31	16,04	9,16	12,60	14,32	10,88
501-700	10,18	5,73	8,27	8,79	7,26	18,33	10,31	14,89	16,61	12,60
701-800	11,45	6,36	8,91	10,07	8,21	20,62	11,45	16,04	18,33	13,74
801-1000	13,36	7,31	10,49	11,97	9,64	24,05	13,16	18,89	21,47	16,03
1001-1300	15,27	8,27	11,45	12,09	10,18	27,49	14,89	20,62	24,05	17,75
1301-1600	17,18	9,22	13,04	14,00	11,61	30,93	16,60	23,47	27,20	20,03
1601-1900	18,45	9,86	13,68	15,27	12,56	33,22	17,74	24,62	28,92	21,18
1901-2200	19,73	10,49	14,95	16,54	13,52	35,51	18,83	26,91	31,21	22,90
2201 et plus	21,00	11,13	15,58	17,82	14,47	37,80	20,03	28,05	32,92	24,04

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2026/2027 tels que présentés
- **VALIDE** les tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi pour l'année scolaire 2026/2027 tels que présentés
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer ces tarifs pour l'année scolaire 2026/2027.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,

Le Maire
 Julien ROUSSILLON

Le secrétaire de séance
 Rémy CROUZET